



Comité Technique Ministériel du 15 décembre 2015

Allocution de Fleur PELLERIN, Ministre de la Culture et de la Communication

Mesdames et Messieurs,

Je vous retrouve ce matin pour ce dernier Comité Technique Ministériel de l'année, avec une profonde gravité à l'esprit. Il vient clore en effet une année marquée au fer rouge des épreuves, pour la France et le monde de la culture. Comment, en effet, oublier les douleurs qui ont ébranlé notre pays ?

En janvier, c'est la liberté d'expression et la liberté de la presse qui étaient prises pour cible.

En novembre, ce sont des lieux de culture qui ont été frappés.

En volant ces vies au nom du fanatisme, c'est à une certaine idée de ce que nous sommes que ces fanatiques s'en sont pris, habités par une pulsion de mort, nihiliste et obscurantiste à la fois. J'ai personnellement fait part aux familles des victimes et au secteur de la musique de la solidarité de la Nation dans ce drame.

Et en même temps, il nous aura fallu faire face, tout au long de l'année, à des attaques récurrentes à l'égard de la liberté de création. Des visas d'exploitation contestés, des œuvres d'art saccagées, des expositions mises au ban, des spectacles chahutés, un art contemporain méprisé. Tout cela au nom d'une vision étroite, ethnicisée et pétrifiée de la Nation, que des marchands de fausses solutions distillent jour après jour en réponse aux craintes que nos concitoyens éprouvent face aux mutations en cours.

Chacun mesure à quel point l'action que nous menons ici, dans ce ministère de la Culture et de la Communication, est absolument fondamentale pour l'avenir de notre pays. Cela va au-delà de l'éthique de conviction. Cela relève de l'éthique de responsabilité. Car la culture est précisément cet espace qui nous élève et nous libère, tout en nous liant les uns aux autres. La culture est ce lieu où nous regardons autrement ce qui nous est familier, et où ce qui nous est inconnu prend brusquement des contours familiers.

L'ouverture à l'autre, la confiance en soi, la confiance en l'avenir se jouent en particulier à travers la culture. La culture, c'est un projet de société. De ce que vous mettez en œuvre au quotidien, l'avenir de notre pays dépend beaucoup. Nous devons donc redoubler d'engagement, et je remercie à nouveau les agents du ministère et, au-delà du secteur culturel, car jamais la nécessité de ce que nous faisons n'est apparue à ce point avec autant d'évidence. Notre Ministère n'est peut-être pas celui qui apparaît comme le plus puissant, le plus évident aux yeux de ceux qui n'ont à l'esprit que les enjeux économiques ou les exigences budgétaires d'aujourd'hui. C'est pourtant, à l'heure où je vous parle, avec ceux de l'Éducation, de la Ville et de la Jeunesse, l'un des Ministères les plus importants de notre pays. C'est ma conviction profonde, et c'est le combat que je porte, et que je vais continuer à porter dans les mois qui viennent.

C'est en ayant cela à l'esprit que j'ai réorienté l'action de notre Ministère depuis que le Président de la République m'en a confié la responsabilité. Et le Premier Ministre partage cette ambition puisqu'il m'a donné davantage de moyens pour les mettre en œuvre. L'an prochain, je le rappelle, notre budget progressera de 2,7%. Il nous permettra de financer nos priorités.

Je n'oublie pas d'abord l'urgence. Au lendemain des attentats, elle fut mon unique souci. J'ai veillé à ce que tout soit fait pour garantir la sécurité des agents, des publics, des artistes et de ceux qui travaillent avec eux, et à ce que les agents et les professionnels du secteur puissent aussi bénéficier d'une cellule de soutien et d'accompagnement pour les aider à traverser cette épreuve. Auprès de

l'administration centrale comme des établissements publics nationaux, j'ai demandé le renforcement des mesures de sécurité. Avec le soutien du Ministère de l'Intérieur, nous avons travaillé à renforcer la présence policière aux abords de nos établissements. Et nous travaillons, plus globalement, à une plus grande sécurisation des structures culturelles qui relèvent du Ministère – des crédits seront dégagés à cet effet en 2016. J'ajoute que les frais engagés pour la sécurisation des salles de cinéma sont désormais éligibles aux aides du CNC.

A la suite des attentats du 13 novembre 2015, j'ai demandé de réunir un CHSCTM dès le 16 novembre au matin et un groupe de travail spécifique a été créé en son sein.

L'urgence, c'était aussi de soutenir les entreprises de spectacle vivant confrontées à des difficultés économiques, susceptibles de mettre leur existence en péril. J'ai donc décidé, comme vous le savez, de créer un fonds exceptionnel, abrité par le CNV et doté aujourd'hui de 4,5M€, pour les aider à traverser cette période. Sa création a été adoptée par les parlementaires il y a 10 jours.

Il fallait faire face à l'urgence.

Mais il faut aussi construire notre action dans la durée.

Il s'agit en premier lieu de faire en sorte que tous nos concitoyens puissent encore plus participer à la vie culturelle de notre pays.

Tous nos concitoyens, c'est-à-dire d'abord les jeunes : c'est pourquoi nous avons renforcé les moyens que nous consacrons à l'éducation artistique et culturelle. Je veux que nous venions en particulier en appui des projets novateurs, comme Demos, ou que nous dédions davantage de temps aux enfants et aux publics les plus éloignés de la culture.

Tous nos concitoyens, c'est-à-dire dans tous les territoires : c'est pourquoi j'ai mis l'accent sur les équipements culturels de proximité, comme le formidable réseau que constituent nos 16 000 médiathèques et nos 450 conservatoires conventionnés qui bénéficieront de nouveau en 2016 du financement de l'État, pour 7,92M€.

C'est pourquoi j'ai décidé de réorienter les deux tiers des moyens supplémentaires que nous consacrerons en 2016 à la démocratisation vers les territoires prioritaires, qu'il s'agisse des quartiers populaires ou des zones rurales et périurbaines, et que nous devons travailler sur des projets itinérants.

C'est pourquoi j'ai voulu renforcer, pour 2016, les crédits des DRAC qui s'élèvent à près de 669,6 M€ en notification initiale, soit une augmentation de 2,85 % par rapport à 2015. Viendront s'y ajouter les crédits relatifs aux mesures « jeune création » et aux conservatoires.

Là où nos concitoyens n'ont pas accès à la culture, la culture doit aller vers eux.

Et c'est le même objectif que je poursuis, en portant dans le projet de loi « liberté de création, architecture et patrimoine » la création des cités historiques. C'est une façon de renforcer le sentiment d'appartenance par la culture, à travers un patrimoine accessible à tous.

Tous nos concitoyens, dans toute leur diversité : je revendique en leur nom leur droit à l'éclectisme, en soutenant évidemment la diversité culturelle comme les nouvelles esthétiques.

Je revendique en leur nom que le monde de la culture reflète davantage les richesses de notre diversité que les blocages actuels de notre société. Si nous voulons que la culture soit le lieu où s'éprouvent les valeurs de la République, alors la culture doit répondre à cette attente de reconnaissance. C'est la raison pour laquelle j'ai mis en place un Collège de la diversité, qui traite des différentes dimensions de cette question.

La deuxième de mes priorités, c'est donc le soutien à la création et à son renouvellement.

Donner force de loi à la liberté de création n'est pas qu'un acte symbolique : c'est la preuve manifeste que tout sera fait pour que les artistes aient la possibilité de créer. Tout comme l'inscription des labels dans la loi.

Tout comme la sanctuarisation du régime de l'intermittence, et sa refondation progressive dans laquelle nous sommes engagés avec les partenaires sociaux.

Sécuriser les artistes et ceux qui travaillent à leurs côtés, c'est aussi sécuriser les crédits que nous consacrons à la création. J'ai toujours veillé à les protéger, à les préserver. Ce Ministère est celui des publics, mais c'est aussi celui des artistes.

Soutenir la création donc, et son renouvellement. Les Assises de la Jeune Création ont engagé un nouveau mouvement, dont les premières mesures commencent déjà à être appliquées : soutien aux lieux intermédiaires, compagnonnage, pépinières d'artistes. Elles vont de pair avec la réforme de l'enseignement supérieure culture que nous poursuivons.

La Stratégie Nationale pour l'Architecture, qui s'accompagne en particulier de ce fameux « permis de faire » dans le projet de loi que je défends, participe du même esprit de renouvellement.

Le renforcement des crédits d'impôt pour la création cinématographique et audiovisuelle, la priorité donnée à la création et aux nouvelles écritures dans la lettre de cadrage que j'ai adressée à la nouvelle présidente de France Télévision, ou le renforcement de l'application des quotas radiophonique témoignent de ma volonté de renforcer la diversité de l'offre et de permettre à de nouvelles figures créatives d'émerger. Je pourrais multiplier les exemples.

Le projet Médicis Clichy-Montfermeil illustre bien cette nouvelle ambition pour la culture.

Mais nous vivons aujourd'hui dans un contexte radicalement différent de celui que nous avons connu il y a une génération, lorsque notre Ministère a gagné en puissance et en reconnaissance. Est-ce que les principes qui sont au fondement de notre action ont perdu leur valeur et leur sens ? La réponse est non. Est-ce que la façon dont nous devons les faire vivre et les mettre en œuvre a changé ? La réponse est oui. La mutation numérique change radicalement la donne.

Elle offre des opportunités nouvelles pour les artistes, pour nos établissements, pour nos agents, pour les publics, pour le rayonnement de notre pays. Mais elle présente aussi des défis considérables pour la création et son financement qu'il convient d'affronter.

C'est parce que je suis profondément attachée, comme vous tous, à la diversité de la création que je porte une attention particulière à cette mutation.

C'est parce que la diversité est menacée par l'effondrement du chiffre d'affaire de la musique et l'apparition de nouveaux acteurs du streaming que je me bats pour un développement équitable de la musique en ligne.

C'est parce que la diversité du cinéma est menacée par l'offre illégale que je me bats pour assécher les finances des plates-formes illicites.

C'est pour que nos artistes continuent de pouvoir vivre de leur art que je me bats à Bruxelles dans le cadre de la réforme des droits d'auteur.

C'est pour tirer le meilleur de tous les talents créatifs et de tous les savoir-faire techniques de notre pays que j'ai prorogé ou étendu les crédits d'impôt pour le cinéma, l'audiovisuel et la création phonographique.

Et c'est parce que je crois qu'un algorithme froid et automatique ne vaudra jamais la rencontre avec un libraire, un médiateur, un bibliothécaire, un artiste, que j'ai porté à mon tour l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques.

Ce que nous sommes en train de construire ensemble jette donc de nouvelles bases aux politiques de la culture pour les 10-15 ans qui viennent. Il s'agit, en un mot, de préparer l'avenir. Nous le préparons en maintenant quoi qu'il arrive nos efforts en investissement dans les établissements publics. Nous préparons l'avenir de l'archéologie préventive, en budgétisant la redevance, ou en confortant la dimension scientifique de cette politique publique dans le projet de loi que je porte. Nous préparons l'avenir de notre ministère, en accompagnant au mieux la réforme territoriale pour maintenir une présence effective de l'État dans les territoires et même en la renforçant à l'échelon départemental.

Je pense également que nous devons engager une réflexion sur l'évolution des modalités d'ouverture des musées, sur l'« hyperfréquentation » de certains d'entre eux, sur les conditions d'accueil des publics et la diversification des parcours et sur l'évolution des métiers. L'expérimentation d'un accueil renforcé des publics scolaires le jour de fermeture doit s'inscrire dans ce cadre de réflexion global.

Nous préparons l'avenir avec vous, parce que ces politiques, nous ne pourrions pas les réussir, ni les mettre en œuvre sans vous. Vous êtes au contact des publics, des artistes et des ayants-droits, des acteurs culturels, des structures, des établissements publics, des entreprises, des autres ministères, des collectivités territoriales. Vous êtes la cheville ouvrière de leur mise en œuvre, agents des services fonctionnels comme des services opérationnels. J'estime donc que vous devez avoir les moyens de votre travail, et que les conditions dans lesquels vous travaillez soient les meilleures possibles.

Je souhaite revenir devant vous sur les trois axes de la politique que je défends en matière sociale :

- la promotion et la préservation des conditions de travail des agents ;
- la réduction des écarts indemnitaires entre le MCC et les autres ministères en donnant une priorité aux personnels de catégorie B et C
- l'amélioration des carrières et des parcours professionnels des agents

J'ai exprimé mon souhait lors du CHSCT ministériel du 19 novembre 2014 de voir la promotion et la préservation des conditions de travail des agents renforcées par la création d'une structure nationale, innovante au sein des départements ministériels.

Il s'agit de répondre à l'objectif de plus de sécurité dans le milieu professionnel, ce qui implique une meilleure prise en compte de la prévention primaire.

Pour répondre à cette volonté, la création d'un bureau de la santé, de la sécurité au travail et de la prévention des risques professionnels est en cours. L'arrêté a été signé la semaine dernière (le 9 décembre). Il doit être publié au Journal officiel dans les prochains jours. La mise en place effective du bureau se fera début 2016, à la nomination du chef du bureau dont le recrutement est en cours actuellement. Ses compétences et ses modalités de travail favoriseront le pilotage de la politique du ministère en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, ainsi que de prévention des risques professionnels.

Cette logique de prévention doit être à l'œuvre face aux mutations de l'administration territoriale.

La réforme des régions a été voulue par le Gouvernement afin de simplifier notre organisation territoriale et de donner une taille critique au plan européen à nos Régions. Le Ministère s'est pleinement engagé dans la réforme des services régionaux de l'État engagée depuis plus d'un an maintenant.

À la suite de la revue des missions et du travail très important qui a été mené sur les diagnostics territoriaux et la construction des macro-organisations de nos nouvelles directions régionales sur les territoires regroupés par la nouvelle cartographie des régions, nous avons réussi à préserver les missions du ministère en régions, l'unité de nos DRAC et leur place dans la construction des politiques publiques de l'État à l'échelle régionale.

La communication du Conseil des Ministres du 31 juillet a clarifié ce point et établi le siège de nos DRAC. Elle a conforté le choix de nos directrices et directeurs préfigurateurs.

J'ai adressé à chacune et chacun d'entre eux, une lettre de mission. Dans le prolongement des lettres de mission du Premier ministre aux préfets de région préfigurateurs, elle a donné le cadre d'action et les points de vigilance spécifiques pour construire les organisations détaillées de ces nouvelles directions régionales. Les principes ont été clairement établis et le travail encore en cours permet de les traduire dans chaque région, au plus près des spécificités régionales.

Un travail important a été conduit, avec beaucoup d'énergie, pour construire, dans un délai extrêmement resserré, la cible d'organisation qui sera en place au plus tard en décembre 2018, avec une attention particulière au dialogue et à l'accompagnement des personnels. Le plan d'accompagnement qui vous est proposé à la discussion de ce jour en témoigne.

Le maintien des équipes opérationnelles sur l'ensemble des sites limite l'impact de la réorganisation sur les personnels. Il garantit surtout notre capacité d'intervenir en proximité des territoires et des acteurs culturels locaux. Le ministère de la culture est un des seuls ministères à voir les effectifs de ses services déconcentrés maintenus, ce qui nous permet de créer, par redéploiement, quarante postes de conseillers culturels dans les départements afin d'améliorer la couverture territoriale de notre organisation.

Je sais que la spécialisation des sites distants du siège de la future DRAC vous inquiète, mais je tiens à vous préciser que cette spécialisation concerne uniquement la gouvernance de la direction

régionale. Non seulement les missions des agents restent identiques, mais j'ai obtenu que l'ensemble des équipes puissent rester en résidence administrative là où ces missions s'exerçaient avant la fusion des régions.

L'organisation d'une gouvernance claire de la nouvelle DRAC et sa mise en place dès le début de l'année 2016 ont constitué et constituent encore un autre enjeu majeur de réussite de la réforme pour que, la continuité de l'action du ministère sur le périmètre des nouvelles régions soit assuré.

Ces organisations détaillées ont été soumises aux CHST et CT des directions régionales, ainsi que les arrêtés d'organisation qui vont permettre le bon fonctionnement des directions dès début 2016.

Les conditions de travail des agents de l'administration centrale doivent également être au centre de nos préoccupations dans le choix des futurs sites d'implantation de celle-ci.

Je souhaite tout d'abord rappeler que la question de nos sites d'implantation se pose à nous comme à l'ensemble des ministères. Il est logique et légitime que l'État se préoccupe, au plan interministériel, de la cohérence des implantations des ministères et de leur coût pour les finances publiques.

Pour ce qui nous concerne, vous le savez, trois scénarios seront examinés dans le cadre du Conseil de l'immobilier de l'État demain :

- deux scénarios reposent sur l'acquisition de nouveaux immeubles (pour 250 à 300 postes de travail ; ou pour 1 300 à 1 350 postes de travail) ; ces scénarios sont étudiés à la demande du Conseil de l'immobilier de l'État ;
- un scénario domanial repose sur la préservation de l'immeuble des Bons Enfants et de celui de la rue de Valois ainsi que sur la valorisation d'espaces au sein du quadrilatère Rohan Soubise qui accueille déjà, au-delà de son occupant historique, les Archives nationales, le service interministériel des archives de France et le département de la formation scientifique et technique de la DGP. C'est un scénario que j'ai proposé dès le départ, car il est éminemment préférable de s'appuyer sur notre patrimoine.

Ce scénario présente beaucoup d'avantages :

- il permet de regrouper l'administration centrale du Ministère sur seulement trois sites, situés à proximité les uns des autres ;
- il sera aussi l'occasion de conduire, en parallèle, un projet scientifique et culturel d'amélioration des conditions de conservation et de mise en valeur du patrimoine archivistique – et pour moi, les archives sont au cœur de notre citoyenneté ;
- enfin, il permettra d'accélérer la restauration de l'ensemble patrimonial exceptionnel du Quadrilatère Rohan Soubise.

L'analyse menée par l'Oppic sur le site montre que ce scénario est crédible et je souhaite que cette étude vous soit communiquée dans les meilleurs délais.

Pour toutes ces raisons, ce scénario, domanial et patrimonial, sera défendu demain devant le Conseil immobilier de l'État (CIE). Et je peux vous le dire aujourd'hui, ce scénario sera défendu conjointement avec France Domaine.

Sur la base de l'avis que le Conseil rendra, le Gouvernement décidera au premier trimestre 2016 du scénario retenu.

Mais la promotion des conditions de travail doit également concerner le personnel employé par nos sociétés sous-traitantes.

En matière d'achat public, durant l'année 2015, un cycle de concertation a été conduit avec les représentants du personnel sur un projet de charte sociale relative aux relations du ministère avec ses prestataires. Ce document vise à inscrire la démarche du ministère et de ses établissements en matière d'achat public dans une approche sociale. Le projet de charte, qui vous est présenté aujourd'hui et que je signerai après-demain avec les représentants du personnel qui l'auront

approuvé, constitue une première étape de l'engagement du ministère en matière de responsabilité sociétale, sociale et environnementale.

Il s'agit aussi de réaliser un plan managérial à hauteur des enjeux du Ministère.

Le Premier ministre, par circulaire en date du 10 juin 2015, invite à "renforcer la dimension managériale au sein de la fonction publique de l'État et instaurer de nouvelles pratiques permettant de créer des marges de responsabilité accrues pour les cadres qui favorisent l'initiative et la prise de risques".

Le ministère de la culture avait déjà engagé un travail de réflexion puis d'élaboration d'un plan d'accompagnement managérial à destination des encadrants (de l'encadrement supérieur et intermédiaire). Son objectif était de fournir aux encadrants des éléments susceptibles de les aider dans l'exercice de leur fonction, notamment lorsqu'ils sont amenés à exercer cette fonction pour la première fois.

Cette réflexion se concrétise désormais dans un vaste plan managérial qui prend la forme:

- d'un guide de l'encadrement qui présente les valeurs, les principes communs et un référentiel de comportement managérial devant sous-tendre l'action des encadrants,
- d'un ensemble de formations accompagnées d'un parcours obligatoire de formation pour les primo-encadrants qui sera mis en place en 2016,
- d'actions de suivi pour l'encadrement supérieur
- d'un marché de prestation d'accompagnement en management des organisations et prestation d'accompagnement individuel et collectif (coaching) qui sera opérationnel début 2016
- d'un dispositif d'accompagnement RH spécifique en cours de finalisation dans le cadre de la réforme de l'administration déconcentrée.

Le lancement officiel du plan managérial du ministère sera effectué au 1er trimestre 2016.

Deuxième axe de ma politique sociale : réduire les écarts indemnitaires entre notre ministère et les autres ministères en donnant une priorité aux personnels de catégorie B et C.

Les crédits réservés au financement des mesures catégorielles ont été portés à 3,6 millions d'euros en 2015, contre 2,2 millions d'euros en 2014. Je vous rappelle que nous sommes l'un des seuls ministères à bénéficier d'une telle enveloppe.

Conformément à mes engagements, ces crédits ont principalement été mobilisés pour améliorer la situation des agents de catégorie B et C.

Ils ont ainsi permis la poursuite de l'effort engagé en 2014 par le plan interministériel de revalorisation de la grille indiciaire des agents de catégorie C : en deux ans, le ministère de la Culture et de la Communication a consacré plus de 2,9 millions d'euros dans ce cadre.

J'ai toutefois souhaité aller au-delà par la mise en place sur le mois de décembre 2015 de deux mesures indemnitaires ciblées sur les personnels de catégorie C et B :

- l'une ponctuelle avec le maintien d'une prime de fin d'année pour les agents de catégorie C et pour les agents de catégorie B ;
- l'autre pérenne avec la mise en œuvre d'une mesure spécifique destinée à accroître durablement le pouvoir d'achat des personnels dont la situation indemnitaire est objectivement défavorable.

Cette mesure pérenne d'équité, d'un montant total d'environ 400 000 euros, bénéficie à plus de 700 agents du ministère. Elle permet de réévaluer les primes d'agents très en-dessous de la moyenne ministérielle et d'aligner les planchers indemnitaires d'agents exerçant en Île-de-France sur ceux des agents d'administration centrale.

Pour l'année 2016, malgré un contexte très contraint, les négociations budgétaires ont permis le maintien d'une enveloppe de crédits catégoriels conséquente de 3,1 millions d'euros.

Ces crédits permettront ainsi de poursuivre les efforts entrepris ces 3 dernières années afin de rattraper le décalage entre la situation des agents de notre ministère et la moyenne des situations constatées dans les autres administrations.

Ils seront notamment mobilisés pour rapprocher les régimes indemnitaires des personnels du ministère de la Culture et de la Communication exerçant en services déconcentrés des moyennes interministérielles, et pour revaloriser la situation des agents des filières scientifique, surveillance, technique et métiers d'art.

Les personnels administratifs bénéficieront, pour leur part, dans le cadre du nouveau dispositif indemnitaire, de conditions de revalorisation indemnitaire plus favorables et plus transparentes.

Mais au-delà des améliorations indemnitaires, notre effort doit également porter sur la revalorisation des carrières et des parcours professionnels des agents.

Il s'agit, en effet, d'assurer un déroulement de carrière des agents attractif et adapté aux évolutions des missions et des métiers.

J'ai demandé au Secrétaire général d'engager un travail spécifique sur la filière « recherche » de notre ministère. Celle-ci a trop longtemps été négligée alors que ces corps sont l'ossature de l'expertise de notre ministère. Si le rôle de notre administration, notamment dans les DRAC, est perçu de manière si positive, notamment par les élus locaux, c'est bien grâce à cette expertise.

La première étape sera constituée par l'entrée, à compter du 1er janvier 2016, des techniciens de recherche dans le nouvel espace statutaire, et par la revalorisation de la grille indiciaire des assistants ingénieurs.

Les travaux devront se poursuivre, dans le cadre de la GPEEC, sur les perspectives d'évolution de la filière au regard de la stratégie pluriannuelle ministérielle en matière de recherche.

Sur la filière « enseignement » : deux chantiers ont été lancés.

Le premier concerne les enseignants des ENSA. Il a notamment pour objectif de réviser leur statut pour une plus grande prise en compte de leur mission de recherche (création d'un véritable statut d'enseignant chercheur). Dès 2016, cette réforme se traduira par une augmentation des effectifs d'enseignants chercheurs dans les écoles d'architecture de 30 ETP. Les échanges doivent se poursuivre notamment sur les critères et les modalités de titularisation de certains enseignants afin de permettre une mise en œuvre de cette réforme pour la rentrée 2017.

Le second chantier porte sur les enseignants des écoles nationales supérieures d'art (ENSArt). Un groupe de travail a récemment été mis en place afin d'identifier les leviers statutaires permettant de lever les difficultés rencontrées par ces agents dans leur carrière en matière de promotion et d'avancement.

Sur la filière « administrative » : le chantier de requalification de la filière est en cours avec notamment le repyramidage des corps et des grades de la filière particulièrement affectés par les évolutions des métiers. Mon cabinet a récemment relancé ceux des ministres chargés de la fonction publique et du budget afin d'aboutir rapidement sur ce chantier avec la mise en place d'un plan de repyramidage de C en B sur la période 2016-2020.

Sur la filière « métiers d'art » : en 2014, une concertation relative à la revalorisation de la filière a été conduite et une première réforme a été portée auprès du ministère chargé de la fonction publique. Elle porte sur le statut des chefs de travaux d'art. Elle vise, d'une part, à actualiser les missions de ces agents, au regard notamment de la montée en charge de leurs responsabilités - nombre d'entre eux étant désormais chargés de fonctions d'encadrement - et, d'autre part, corrélativement, de traduire cette évolution par une modification de l'architecture statutaire et la création d'un second grade. Cette première réforme devra être finalisée dans le courant du premier semestre 2016. Et, parallèlement, les échanges initiés en 2014 devront être poursuivis.

L'ensemble de ces réformes doit être articulé avec deux éléments.

D'une part, avec le cadre interministériel de réforme statutaire et indemnitaire, avec la mise en œuvre des propositions de l'administration dans le cadre des discussions sur les « Parcours professionnels, les carrières et les rémunérations ». Dès le début du premier semestre 2016, devront être initiés les travaux portant sur l'harmonisation des déroulements de carrière, l'amélioration de la rémunération des fonctionnaires et son rééquilibrage progressif au profit de l'indiciaire. Ainsi, dès le 1er janvier 2016, 5 points d'indice majoré seront transférés de l'indemnitaire vers l'indiciaire pour les agents de catégorie B ;

Et, d'autre part, avec la démarche ministérielle de GPEEC. Dès le début de l'année 2016, le Secrétariat général va engager les travaux par filière, pour définir et anticiper finement les besoins du ministère au regard de l'évolution de ses missions. La filière « recherche » sera la première examinée. La commission ad hoc créée par l'accord du 8 juillet dernier portant sur l'emploi contractuel sera mise en place à cette fin en début d'année 2016.

Il s'agit enfin de clarifier les modalités de recrutement des agents du ministère

Concluant un cycle de concertation menée au premier semestre 2015, cet accord du 8 juillet dernier a été signé par une large majorité des organisations syndicales représentatives au niveau ministériel. Cet accord, traduit par une instruction ministérielle du 27 juillet 2015, vise, d'une part, à clarifier et à fiabiliser les conditions de recours au contrat et, d'autre part, à sécuriser les parcours professionnels des agents contractuels aux conditions d'emplois pérennes, en leur appliquant une doctrine de gestion spécifique. Je souhaite que le comité de suivi se réunisse rapidement et je rappelle qu'un bilan devra être présenté au CTM à la fin du premier semestre.

Réaffirmer le principe de recrutement de fonctionnaires sur des emplois publics conduit également à revoir le dispositif des emplois dits dérogatoires inscrits sur le décret-liste du 18 janvier 1984. Après la sortie en 2014 du musée du Louvre et de la BnF, 7 établissements relevant du ministère bénéficient encore d'une dérogation permettant sur tout ou partie de leurs emplois à ne recruter que des agents contractuels. J'ai proposé au Premier ministre, conformément aux engagements que j'ai pris devant vous, des modalités de sortie de ces établissements du décret-liste. Ma démarche s'inscrit dans le cadre des discussions sur le projet de loi « déontologie », dont une disposition prévoit un encadrement plus strict des critères d'inscription sur le décret-liste. Dès que l'arbitrage du Premier ministre sera rendu, il sera porté à la connaissance des représentants du personnel.

Je terminerai en soulignant mon souhait d'améliorer encore la qualité du dialogue social. De nombreuses réunions des instances ont eu lieu en 2015 du fait d'une importante actualité en matière de réforme. Je crois qu'il existe un souci partagé de mieux faire fonctionner les instances et d'améliorer leur articulation avec les travaux préparatoires. Je souhaite que le Secrétaire général accompagne cette réflexion.

En matière de dialogue social, nous devons également tirer les conséquences de l'adoption prochaine de la loi « déontologie ».

Mesdames et Messieurs, je vous sais convaincus, comme je le suis, de l'importance de ce que nous engageons au quotidien. L'avenir de notre pays, sa cohésion, requiert un nouveau pacte culturel. Nous sommes en train de le mettre en œuvre, et sa réussite dépend de tous les agents. Je veux vous dire ce matin ma fierté de pouvoir compter sur une administration comme la nôtre, engagée, convaincue, militante, compétente. Vous pouvez, en retour compter sur moi, pour veiller à ce que vous puissiez accomplir, dans les meilleures conditions possible, la mission de ce ministère.

Je vous remercie.